

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JANVIER 2009**

**Délibération
n° 2009.01. 4.B**

**Camping
communautaire - lot
n° 1 "VRD" :
avenant n° 3**

LE VINGT HUIT JANVIER DEUX MILLE NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-François DAURE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

CAMPING COMMUNAUTAIRE - LOT N° 1 "VRD" : AVENANT N° 3

Par délibération n°220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix sur Charente.

La commission d'appel d'offres du 21 février 2008 a attribué le lot n°1 « VRD » à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME pour un montant de 925 796,65 € HT.

Deux avenants précédents ont porté le montant du marché à 952 557,96 € HT, soit une augmentation de 2,89 % par rapport au montant initial.

Afin de permettre le déroulage des câbles électriques dans les fourreaux, il est nécessaire de créer 3 regards de tirage au niveau des bâtiments sanitaires. De plus, compte tenu du nombre important de réseaux au niveau du local technique du bâtiment accueil, une chambre supplémentaire doit être créée (oubli de la maîtrise d'œuvre).

Il est nécessaire de passer un avenant n°3 ayant pour objet les travaux supplémentaires suivants :

- Réalisation de 3 regards intérieurs munis d'une plaque fonte (1 regard par sanitaire) 3 x 382,20 € HT = 1 146,60 € HT
- Réalisation d'une chambre intérieure au bâtiment accueil 1371,98 € HT = 1 371,98 € HT

Le montant de l'avenant n°3 en plus value est de 2 518,58 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 15 janvier 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°1 « VRD » confié à la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 2 518,58 € HT.

Le montant du marché est porté à 955 076,54 € HT, soit une augmentation de 3,16 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget principal article 2313 - fonction 95 - opération 2008-01.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 février 2009	<u>Affiché le :</u> 10 février 2009